

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).  
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

**425, rue St-Jean, Québec.**

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

**39, rue St-Jean, Québec**



**1, Rue St-Jean**

(Edifice de la Métropolitaine.)

**LÉVIS.**

**JOS.-P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

**SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX**

**28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.**

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DORREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

**308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.**

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

**Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée**

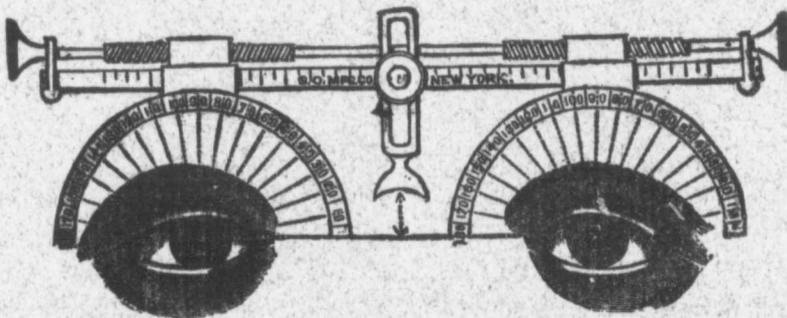
Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



**J.-E. GAGNON,** OPTICION  
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Soul Façonnage de Verres à Lunette à Québec  
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 100

**BILLETTS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis  
QUÉBEC.**

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

**IMPORTATEURS EN GROS**

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-  
tariens et des abstinents.

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **"LINABESTOS"**

est la seule planche murale

#### **ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU**

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### **COÛTE PEU**

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS; MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

### LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



Monuments, Épitaphes, Pierres tombales, Bénitiers, Statues en fonte et en bronze.

## OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi \_\_\_\_\_

### LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC

contenue dans des quarts en tôle solides et très étanches.

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 657. — *Les Quarante-Heures*, 657

**Partie officielle** : Chanoines honoraires, 658 ; Nominations ecclésiastiques, 658 ; Feu Mgr L.-D.-Henri Têtu, 658 ; Société de Tempérance, 659.

**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le péché véniel, 659. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 661. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : France, 664 ; Allemagne, 666 ; Hollande, 666 ; Palestine, 666. — VARIÉTÉS ; Pas de religion, pas de morale, 667 ; En Chine : Mœurs enviables, 668. — LES LIVRES, 668.

**Bulletin social** : FAITS ET ŒUVRES : Le Congrès des Prêtres-Adorateurs, 669 ; Tempérance, 672.

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 20 juin.** — IV ap. Pent. Du dim.  
**Lundi, 21.** — S. LOUIS DE GONZAGUE, conf.  
**Mardi, 22.** — S. PAULIN, év. et conf.  
**Mercredi, 23.** — Vigile de S. Jean-Baptiste.  
**Judi, 24.** — NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, *obl. 1 cl.*  
**Vendredi, 25.** — S. GUILLAUME, abbé.  
**Samedi, 26.** — SS JEAN ET PAUL, martyrs.  
**Dimanche, 27.** — V ap. Pent. SOL. DE LA S. JEAN-BAPTISTE.

### QUARANTE-HEURES

**20 juin**, St-Jean-Deschêllons. — **21**, St-Ephrem. — **22**, St-Pierre de Broughton. — **23**, St-François, I.-O. — **24**, St-Méthode ; St-Jean-Port-Joli — **25**, Ste-Aurélie. — **27**, Chateau-Richer.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### CHANOINES HONORAIRES

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, du consentement de son Chapitre, a nommé Chanoines honoraires du Chapitre Métropolitain de Québec :

M. l'abbé J.-Octave FAUCHER, curé de l'Ancienne-Lorette ;

M. l'abbé Charles RICHARD, curé de Saint-Romuald ;

M. l'abbé Victor-Alphonse HUARD, de l'archevêché ;

M. l'abbé J.-Onésime BROUSSEAU, fondateur de la congrégation des Religieuses de N.-D. du Perpétuel Secours, à Saint-Damien ;

M. l'abbé Ludger DUMAIS, supérieur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière ;

M. l'abbé Auguste MARCOUX, supérieur du collège de Lévis.

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Eminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé Henri LABERGE, vicaire à l'Ancienne-Lorette, a été nommé vicaire à Saint-Malo ;

M. l'abbé Joseph ROULEAU, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Edouard de Frampton ;

M. l'abbé Cornelius MALENFANT, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Sylvestre.

---

### FEU MGR L.-D.-HENRI TÊTU

Monseigneur L.-D.-Henri Têtu, Prêlat Domestique, Procureur et Aumônier de l'Archevêché de Québec, décédé le 15 juin courant, à l'âge de 65 ans et 8 mois, était membre de la société ecclésiastique Saint-Joseph et de la congrégation de la Sainte Vierge du collège de Sainte-Anne.

JULES LABERGE, ptre, chan.  
secrétaire.

Archevêché de Québec, le 15 juin 1915.

## SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE

Messieurs les Curés du diocèse voudront bien se rappeler que Monsieur l'abbé Joseph-Désiré Houde, qui a été nommé Missionnaire diocésain de Tempérance, est maintenant prêt à répondre à leurs invitations. Monsieur l'abbé Houde a sa résidence au n° 410, rue Saint-Joseph, Québec. Tél. Bell 964.

---

**PARTIE NON OFFICIELLE**

---

**CAUSERIE DE LA SEMAINE****LE PÉCHÉ VÉNIEL**

## COMMENT DISTINGUER LE PÉCHÉ MORTEL DU PÉCHÉ VÉNIEL ?

D'abord disons qu'il serait téméraire de vouloir déterminer pour chaque péché le caractère absolu de gravité en disant, ceci est péché mortel, ceci est péché véniel, car c'est là une entreprise qui dépasse les forces de l'esprit humain. Saint Augustin l'avoue lui-même et conclut qu'il faut laisser ce jugement à Dieu seul. Il y a cependant un certain nombre de péchés au sujet desquels nous pouvons nous prononcer avec certitude ; mais pour le grand nombre nous ne pouvons avoir que des probabilités. Il y a trois règles qui servent à distinguer le péché mortel du péché véniel.

a) La Sainte Ecriture. Sont considérés comme mortels les péchés qui, au témoignage de l'Ecriture Sainte, excluent du royaume de Dieu, sont abominables, détestables et dignes de mort, ou bien contre lesquels Dieu a porté une malédiction grave, e. g. : que celui qui aura maudit son Dieu, portera son péché... que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort... celui qui aura frappé et tué un homme, soit puni de mort (Levit, XXIV, 15). Il y a six choses que le Seigneur hait et son âme déteste la septième : les yeux altiers, la langue amie du mensonge, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui forme de noirs desseins, les pieds légers pour courir au mal, le témoin trompeur qui assure des mensonges, et celui qui sème des dissen-

sions entre les frères (Prov. VI, 16). (Is. V, 8, 11, 18, 20, 21, 22, 23). (Rom. 1 ; 1 Cor. VI ; Galat. V ; Eph. VI).

*b) La Tradition.* Est mortel un péché considéré comme tel par le commun des Pères, des évêques, des docteurs ; d'autres péchés considérés comme véniels par la Tradition le sont de fait, car le Saint Esprit assiste son Eglise pour qu'elle n'enseigne pas l'erreur. D'après cette règle sont fautes mortelles : la violation du jeûne ecclésiastique, l'omission de la messe un jour de précepte.

*c) La raison.* C'est en fonction de la fin dernière surnaturelle de l'homme que se détermine la gravité d'un péché. Certains actes impliquent un désordre essentiel, renversant jusque dans sa substance l'ordre qui doit exister entre la raison et les sens, v. g. intempérance ; entre l'homme et Dieu, v. g. blasphème, idolâtrie ; entre les divers hommes, v. g. vol, homicide : ils sont péchés mortels. D'autres actes n'impliquent par rapport à ce triple aspect de l'ordre, qu'un désordre accidentel : ils sont péchés véniels. Tel est l'acte de l'homme qui dit un mensonge, non point dans les choses de la foi, ni pour nuire au prochain, mais pour le récréer ou même pour l'aider ; tel encore l'acte de celui qui excède un peu dans le manger ou le boire. Pour savoir quand l'acte implique un désordre essentiel dans l'ordre considéré sous ce triple aspect, il faut considérer plusieurs choses : *a)* l'acte en lui-même ; admet-il légèreté de matière ? *b)* quelle est sa gravité ou sa légèreté du côté de l'objet, de la fin et des circonstances ? *c)* le péché est-il mortel de son genre ? *d)* la loi commande-t-elle avec peine sévère ? *e)* quelle a été l'intention du législateur ? *f)* le péché est-il commis avec délibération parfaite, par malice, par faiblesse, par ignorance ? (Billuart, IV, 426).

#### DIFFICULTÉS PRATIQUES

Il est assez souvent bien difficile de dire quand un acte humain est tel que de sa nature il renverse presque dans sa substance l'ordre à la fin dernière et détruit, v. g. la révérence et la sujétion de l'homme par rapport à Dieu, ou bien rend impossible pour les hommes le fait de vivre en société en admettant qu'ils se renouvelleraient indifféremment et au gré d'un chacun. De là naissent les divergences d'opinions parmi les théologiens.

De-plus, dans le mouvement vital de l'opération intelligente et volontaire, en quoi pratiquement consiste le péché mortel? Que faut-il de malice dans l'acte révolté contre la loi, pour atteindre et dépasser la limite qui sépare le péché mortel du véniel? Dans le fond tout subjectif des intentions cachées d'une conscience, en tenant compte des causes multiples qui influent sur la délibération et partant sur le volontaire, pour entraver l'une et diminuer l'autre, quel péché, au regard de Dieu, est mortel, quel autre est véniel seulement? Mystères profonds et très fréquents qui nous obligent de répéter que, en fait d'appréciation de culpabilité, nous ne savons le tout de rien. (*L'Ami du Clergé*, 1902, p. 804).

X.

---

---

**CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ**

**Noces d'or du Cardinal.** — La cérémonie de l'installation du nouveau Chapitre des chanoines, mercredi, le 9 juin, a été des plus solennelles, tant par la beauté des cérémonies liturgiques, que par le grand nombre d'évêques, de prêtres et des principaux citoyens de Québec qui y assistaient.

Son Eminence le cardinal Bégin, présidait au trône, assisté de MM. les abbés Frs Pelletier et C.-N. Gariépy, du Séminaire.

Son Excellence, Mgr P. Stagni, Délégué Apostolique au Canada, assistait aussi à la cérémonie, accompagné de MM. les abbés Ludger Dumais, supérieur du Collège de Sainte-Anne, et J. Marcoux, supérieur du Collège de Lévis.

Au chœur assistaient NN. SS. A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface; Paul-Eug. Roy, archevêque de Séleucie; A. Blais, évêque de Rimouski; M.-Th. Labrecque, évêque de Chicoutimi; H. Brunault, évêque de Nicolet; J.-G.-L. Forbes, évêque de Joliette; F.-X. Brunet, évêque de Mont Laurier; E.-A. Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue et Dom Pacôme, abbé mitré d'Oka.

Dans la nef on remarquait entre autres: l'hon. P.-E. Leblanc et Mme Leblanc, l'hon. T.-C. et Mme Casgrain, l'hon. sénateur et Mme Landry, Sir A.-B. Routhier, M. le juge et Lady Jetté, M. le maire et Mme Drouin, l'hon. M. Pérodeau et Mme Pérodeau, l'hon. M. Caron, l'hon. sénateur et Mme Choquette, l'hon. sénateur et Mme Tessier, les hon. N. Garneau, T. Chapais, M. le juge Cannon, M. le juge Pelletier, M. Boucher de la Bruère, M. Cyrille Tessier.

A quatre heures tout le clergé présent à Québec se réunissait au salon de l'archevêché, et M. l'abbé Camille Roy, professeur de rhétorique au Séminaire de Québec, a présenté au nom de tous, les vœux du clergé de Québec à Son Eminence qui a répondu avec tout son cœur.

Le soir, à 8 heures, à la Basilique, a été donné un grand concert sacré.

Jeudi matin, à 9 heures, Son Eminence chantait pontificalement une messe d'actions de grâces ; il était assisté de MM. les chanoines L. Lindsay et Chs Gagné, comme diacres-assistants ; Mgr C.-A. Marois, V. G., et doyen du Chapitre, remplissait les fonctions d'archiprêtre, et MM. les abbés Adolphe Laberge et Fernand Belleau, du Séminaire, celles de diacre et sous-diacre d'office.

Son Excellence Mgr Stagni, assistait au trône, accompagné de NN. SS. Eust. Dugas, de Joliette et E. Roy, de Montréal.

LL. GG. NN. SS. Paul Bruchési, archevêque de Montréal ; A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, N. McNeil, archevêque de Toronto ; Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie ; A.-A. Blais, évêque de Rimouski ; F.-X. Cloutier, des Trois-Rivières ; M.-Th. Labrecque, de Chicoutimi ; M. Emard, de Valleyfield ; H. Brunault, de Nicolet ; L.-G. Forbes, de Joliette ; F.-X. Brunet, de Mont Laurier ; E. Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue ; O. Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin ; H.-O. Chalifoux, auxiliaire de S. G. Mgr l'évêque de Sherbrooke ; NN. SS. J.-L. Guertin, V. G. de Saint-Hyacinthe ; U. Marchand, V. G. des Trois-Rivières ; M. Bolduc, P. D., de Rimouski ; Alf.-A. Sinnott, C. S., secrétaire de Son Excellence le Délégué Apostolique, occupaient des places au chœur, ainsi que les représentants des Dominicains, des Jésuites, des Franciscains et des Capucins et des autres congrégations et instituts religieux, du diocèse et un grand nombre de prêtres.

Dans des fauteuils, près de la balustrade, avaient pris place : l'hon. P.-E. Leblanc, lieutenant-gouverneur de la province, et Mme Leblanc, Sir Lomer Gouin, Sir L.-A. Jetté, Sir A.-B. Routhier, Sir F.-X. Lemieux, les hons P. Landry, Cyrias-H. Pelletier, E. Flynn, T.-C. Casgrain, Alexandre Taschereau, J.-E. Caron, P.-B. de la Bruère, N. Pérodeau, Nemèse Garneau, etc.

C'est le R. P. Hage, dominicain, qui a prononcé le sermon de circonstance.

La chorale du Petit Séminaire, aidé de quelques amis, a exécuté très pieusement, sous la direction de M. Jos. Vézina, la messe à trois voix égales de Fernand Maivet, avec accompagnement de quintette à cordes.

A midi un banquet a été donné en l'honneur de Son Eminence, par le Séminaire de Québec.

**A Saint-Sauveur.** — La fête du Sacré-Cœur, a, comme les années dernières, donné lieu, en cette paroisse, à de touchantes manifestations de foi et de piété. La journée a commencé par une nuit d'adoration par les hommes de la paroisse ; cette nuit s'est terminée par une messe célébrée à 4 heures à laquelle a été faite la communion générale des hommes et des jeunes gens ; puis à 6.15 heures a été chantée une messe solennelle pour toute la paroisse.

Le soir, le mauvais temps a empêché toute démonstration extérieure, mais il y eut, à l'église, sermon par le R. P. Guertin, oblat, curé de Hull ; puis salut solennel, présidé par S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, assisté de M. l'abbé J.-O. Donaldson, curé de Saint-Odilon, et de M. l'abbé Jules Turcotte, vicaire à Montmagny.

La procession qui avait été remise au dimanche, a pu avoir lieu ce jour-là, malgré l'apparence de mauvais temps.

**Chez les Ursulines.** — Samedi matin, le 12 juin, Son Eminence le cardinal Bégin est allé dire la messe de communauté au monastère des Ursulines ; puis il s'est ensuite rendu à la grande salle de réception, où il y eut adresse, présentation de fleurs, chants et saynète par les élèves de la communauté.

**A Courville.** — Courville a eu, elle aussi, dimanche soir, sa veillée du Sacré-Cœur ; il y eut procession, consécration de la paroisse au Sacré-Cœur par le maire de la municipalité, M. le docteur Larue, et sermon par M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier des Sœurs de S. Joseph de Saint-Vallier et rédacteur à la *Semaine Religieuse*.

**A Saint-Joseph de Beauce.** — Son Eminence le cardinal Bégin se rendait samedi dernier à Saint-Joseph de Beauce, où devaient avoir lieu, le lendemain, de magnifiques fêtes.

Dimanche matin, M. Ludger Vézina, enfant de la paroisse, curé de Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup, assisté de MM. les abbés P. Grondin, missionnaire diocésain, et P. Legendre, vicaire à Saint-Zacharie, chantait une messe solennelle.

Son Eminence assistait au trône, accompagné de M. l'abbé A.-E. Maguire, curé de Sillery, et A. Faucher, curé de Saint-Charles de Bellechasse.

A l'Évangile, M. le curé J.-A. Morissette, a souhaité la bienvenue à Son Eminence, qui a répondu ensuite aux excellentes paroles de M. le curé.

C'est M. l'abbé Omer Cloutier, curé de Jacques-Cartier qui a prononcé le sermon.

Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction d'un monument du Sacré-Cœur ; puis M. Ephrem Roy, maire de la municipalité, accompagné de M. J.-T. Ferron, maire du village, a lu l'acte de consécration officielle de la paroisse au Sacré-Cœur ; cette consé-

cration, en effet, a été votée par le conseil de la paroisse, le 7 juin dernier.

Le R. P. Laflamme, O. M. I., fit le sermon.

Assistaient à cette fête : MM. les abbés J.-E. Feuiltault, curé de Sainte-Marie ; O. Cloutier, curé de Jacques-Cartier ; P. Théberge, aumônier ; S. Turcotte, curé de Sainte-Agathe ; A. Faucher, curé de Saint-Charles ; P.-A. McGuire, curé de Sillery ; D. Garon, curé de Saint-Victor ; B. Leclerc, curé de Saint-Frédéric ; J.-E. Pichette, curé de l'Enfant-Jésus ; A. Provencher, curé des Saints-Anges ; A. Boulet, vicaire à Saint-Joseph de Lévis ; les Rév. Pères Leprohon, aumônier du Collège de Saint-Joseph de Lévis ; Laflamme, O. M. I. ; MM. les abbés P. Grondin, missionnaire diocésain ; S. Villeneuve, vicaire à Beauceville ; Cyr. Gagnon, professeur au Grand Séminaire de Québec ; J.-T. Nadeau, du Précieux-Sang de Lévis ; J. Gosselin, directeur des séminaristes au Collège de Sainte-Anne.

Dans la soirée, M. le maire Ferron, a présenté une adresse de félicitations et de remerciements à Son Eminence, qui a remercié ensuite M. le maire de sa belle adresse. La fête s'est terminée par un magnifique concert en plein air et un feu d'artifice.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### FRANCE

**Consécration au Sacré-Cœur.** — Sur l'ordre des archevêques et évêques, dans toutes les églises, le 11 juin, jour désigné par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie pour la fête de son Cœur Sacré, a été prononcé un acte d'amende honorable et de consécration de la France au Sacré-Cœur.

C'est S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, qui a été le promoteur de ce vaste mouvement.

« Plus que jamais, dit-il, dans sa Lettre aux archevêques et évêques de France, les catholiques français se tournent avec confiance vers le Cœur de Jésus et attendent de Lui le salut de la Patrie. Nos chers soldats, en très grand nombre, aiment à se placer sous sa protection. Pussions-nous, en répondant, autant qu'il dépend de nous, à ses demandes, hâter l'accomplissement des promesses qu'Il a faites à la France ! »

Cette consécration du pays le même jour et sous la même forme dans toutes les églises a revêtu un caractère national. Elle est de nature à obtenir plus promptement du Sacré-Cœur la victoire et la paix à la Fille aînée de l'Église.

**Contre la Sainte Vierge.** — Les attentats sacrilèges des Allemands contre les églises catholiques ne se comptent plus. On a remarqué qu'ils s'acharnent surtout sur celles qui sont consacrées à la Sainte Vierge. Ils sentent que des millions de prières montent chaque jour vers la

Reine de France et que de là-haut descend du courage, de l'espérance et des bénédictions. Et ils ragent.

En ces dernières années d'ailleurs, leurs intellectuels ont fait une campagne furieuse contre Notre-Dame de Lourdes. Leurs journalistes et leurs médecins l'ont odieusement blasphémée. Il ne leur suffisait pas, de massacrer les femmes et les enfants, il leur fallait s'attaquer à notre Mère du Ciel.

« Accumulez les crimes contre le ciel et la terre, leur dit le Père Coubée. Tout cela se paiera ! Marie vengera son honneur et le nôtre. »

**L'évêque défenseur de la cité.** — Les pauvres populations des régions occupées par les Allemands sont pressurées de toute manière par les envahisseurs et subissent toute espèce d'exactions. Pour les défendre avec quelque succès, elles n'ont, à bien dire, que l'archevêque de Cambrai, Mgr Chollet, et l'évêque de Lille, Mgr Charost qui, l'un et l'autre, avec leur grandeur d'âme digne de celle des vieux évêques de jadis devant lesquels les Barbares s'arrêtaient subjugués, font face aux descendants de ces mêmes Barbares. C'est ainsi que Mgr Chollet, dans une lettre pastorale qu'il a écrite il y a quelque temps, rappelle avec courage des principes que les Allemands outragent quotidiennement.

Dans cette lettre il déclare d'abord qu'« il est une théorie dont nous ne pouvons accepter certaines interprétations et certains usages : » celle qui prétend tout légitimer en disant : « C'est la guerre. »

« Que des hommes, écrit-il, pour pouvoir se dispenser de toutes les lois divines et humaines, se permettre toutes les licences, attenter à la vie ou à la propriété d'autrui, disent à tout propos : « C'est la guerre ! » cela nous ne pouvons, et personne d'honnête ne peut l'admettre. Non, l'on ne peut, parce que « c'est la guerre », tout oser, autoriser toutes les passions ou toutes les violences. Il y a deux manières de faire la guerre, la civilisée et l'autre. C'est la première que la France entend faire et subir. Or, ce qui caractérise la guerre civilisée, c'est précisément qu'elle accorde aux combattants plus de justice, plus de respect de leurs personnes et de leurs droits ; que, dans la bataille, elle cherche moins à tuer qu'à mettre hors de combat. . . La guerre a donc des droits. Ceux-ci découlent de la nature, du droit des gens et des conventions. »

Sur les obligations à l'égard de l'occupant, Mgr l'Archevêque de Cambrai n'est pas moins catégorique :

« L'occupation est essentiellement un état provisoire. Elle n'est pas l'annexion. Elle n'arrache pas le pays occupé à sa patrie ; elle ne brise pas les liens nationaux. Elle ne supprime aucune des obligations de fidélité et d'attachement à la patrie. A la France donc notre amour, notre dévouement, notre loyauté ; à elle notre cœur comme nos vies. »

Voilà de fières paroles. Les Allemands, cependant, n'ont pas osé confisquer la Lettre Pastorale qui les renferme, ni jeter le courageux archevêque en prison.

**ALLEMAGNE**

**Jésuites allemands au feu.** — Un bon nombre de membres allemands de la Compagnie de Jésus sont présentement sous les drapeaux. Actuellement, soixante-neuf prêtres, trente-sept scolastiques et cinquante-cinq frères font directement ou indirectement partie de l'armée allemande. De ces prêtres, vingt-quatre occupent des postes d'aumôniers militaires, tandis que quarante-cinq ont été assignés au soin des malades et des blessés dans les hôpitaux et les casernes militaires. Huit scolastiques et quarante-neuf frères sont soldats et au front. De même qu'en France, ces hommes ont exercé une salutaire influence sur leurs compagnons. Non seulement ils ont ramené à la pratique suivie de la religion un grand nombre de catholiques négligents, mais ils ont de plus à leur crédit plusieurs conversions. Plusieurs se sont distingués par leur grande bravoure et neuf prêtres et un frère ont obtenu la Croix de Fer.

**HOLLANDE**

**Une légation près du Saint-Siège.** — Le gouvernement hollandais, qui n'avait pas, depuis 1896, de rapports officiels avec le Saint-Siège, vient d'envoyer à Rome Mgr Nolens dans le but de renouer les relations avec le Vatican.

Le Saint-Père a favorablement accueilli la demande des Pays-Bas et le cardinal Gasparri a écrit dans ce sens au ministère des Affaires Étrangères, à La Haye.

Après l'Angleterre, voici donc que la Hollande tient à être représentée auprès du Pape. Quel exemple et quelle leçon pour le gouvernement français!

**Progrès du catholicisme.** — Peu à peu l'élément catholique gagne du terrain en Hollande. Et tout le monde y voit l'œuvre excellente que les catholiques ont accomplie depuis qu'ils y jouissent de la plénitude de leurs droits de citoyens.

Partout s'élèvent des églises nouvelles. Si bien qu'il est beaucoup de régions où l'on peut dire au voyageur : Chaque fois que vous voyez une église de construction récente, c'est une église catholique.

**PALESTINE**

**Veuzations turco-allemandes.** — Il est temps que les Alliés progressent en Orient, car les Allemands avec leurs vaisseaux, les Turcs, sont en train de saccager ou de détruire l'œuvre de la France catholique dans ces régions.

En Palestine, par exemple, les Pères Franciscains ont dû évacuer tous leurs couvents, sauf celui du Saint-Sépulcre, parce que la Custodie était placée sous protectorat français. Ils n'ont pu rester que quatorze au Saint-Sépulcre.

Les deux Casa-Nova de Jérusalem et de Bethléem sont fermées et les scellés sont apposés sur les portes. Les Pères Franciscains de Jérusalem

salem ont dû se disperser dans des maisons particulières et ceux de Bethléem se retirer dans l'orphelinat des Salésiens.

S. G. Mgr Camassei, patriarche latin de Jérusalem s'attend, lui aussi, à recevoir l'ordre de quitter son patriarcat ; et il a demandé aux Bénédictins allemands du Mont-Sion de le recevoir en leur couvent, en cas d'expulsion.

Le couvent de Saint-Etienne (Dominicains) a été transformé en séraïl. La belle et grande hôtellerie de Notre-Dame de France, propriété des Assomptionnistes, est devenue le quartier général des officiers allemands et turcs.

Les maisons religieuses autrichiennes elles-mêmes n'échappent pas à la rapacité turco-allemande.

S. G. Mgr Giannini (ancien Custode, actuellement délégué apostolique du Saint-Siège à Beyrouth) et le Rév. Père Custode sont à Constantinople depuis plusieurs semaines pour plaider la cause des Lieux Saints et des communautés religieuses auprès de la Sublime Porte. On se demande s'ils ne sont pas retenus captifs à Constantinople !

**Contre les Maronites.** -- Sur le Liban, où vit une population catholique dévouée à l'Église et à la France, des vexations de toutes sortes continuent de s'exercer. Les germano-turcs ont pendu à Damas un des curés de la Montagne. Les hauteurs du Liban, qui dominent la mer, sont occupées militairement par les Turcs. On veut enrôler de force la jeunesse libanaise, qui refuse malgré les dangers auxquels elle est exposée. Des taxes très lourdes sont imposées aux habitants sous prétexte de secours. Dans la gendarmerie du Liban, on élimine de plus en plus l'élément chrétien pour le remplacer par l'élément druse, musulman fanatique, ennemi juré des Maronites et toujours disposé à recommencer les massacres de 1860. Il semble qu'on veuille affamer les habitants en ne laissant plus entrer les céréales.

Le patriarche maronite, S. G. Mgr Hoyek, dont la présence au Liban est une garantie pour son peuple, est loin d'être en sécurité. Une garde d'honneur décidée et bien armée veille continuellement autour de sa personne.

---

---

## VARIÉTÉS

### PAS DE RELIGION, PAS DE MORALE

Voilà vingt ans, écrit un médecin catholique, que je cours le monde, et pendant ces longues années, elle sont nombreuses les familles malheureuses que j'ai vues ; ils sont nombreux les êtres dégradés qui ont passé devant moi ; et j'ai voulu me rendre compte de leur conduite par rapport à Dieu ; ce que j'ai recueilli, le voici dans toute sa crudité.

Sur 342 familles désunies, j'en ai compté 320 qui n'allaient jamais à la messe ; sur 417 jeunes gens, désespoir et déshonneur de leurs familles, 12 seulement fréquentaient l'Eglise ; sur 23 banqueroutiers, pas un n'allait à la messe ; sur 25 enfants sans cœur pour leurs vieux parents, 24 n'ont pas fait leurs Pâques depuis leur première communion.

J'étais écrasé sous le poids de ces chiffres que j'ai constatés moi-même, et cependant, l'avouerais-je ? j'éprouvais au fond du cœur une certaine satisfaction en voyant que le bon Dieu faisait justice, même ici-bas, des révoltés qui l'abandonnent, le méprisent et profanent sa sainte loi.

#### EN CHINE. — MŒURS ENVIABLES

« La Chine est un pays charmant. » On y destitue les fonctionnaires avec une maestria qui devrait stimuler l'émulation.

Voici, extraites de « L'Officiel » Chinois, à titre d'illustration, quelques destitutions de personnages publics, qui n'ont rien de banal.

Yang-Ting-Sing est destitué pour cause de « stupidité » ;

Yuou-Lang-Stuen, pour cause de « lenteur » ;

Tang-Ye-Houn, « pour manque de compassion » ;

Ma-Leng-Long, pour cause de « péculat » ;

Hou-Ton-Hang, « parce qu'il ne cessait de mentir » ;

Stai Pao-Long, pour cause de « paresse ».

Et la Chine passe pour un pays arriéré ! . . .

#### LES LIVRES

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY. *Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915*. Vol. 3: *Les Alsaciens-Lorrains et les Étrangers au service de la France*. Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). In-12, 124 pages. Prix : 0.60 franc.

La publication de l'*Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915*, se poursuit sans interruption et toujours avec le même succès.

Le troisième volume : *Les Alsaciens-Lorrains et les Étrangers au service de la France*, sera très goûté. A tour de rôle on y voit défiler d'abord les *Alsaciens-Lorrains*, puis les *Italiens*, les *volontaires grecs*, les *volontaires suisses*, les *volontaires des États-Unis*, et même des *Allemands des Autrichiens* et des *Turcs*. Les auteurs ont su retracer, avec les détails et les précisions utiles, le magnifique élan qui révéla à la France, à l'heure tragique, tant d'amis inconnus et dota son armée de précieux renforts que le recrutement n'avait jamais pu prévoir. On évalue à 32,296 le nombre des étrangers qui se sont enrôlés dans l'armée française, dans la période comprise entre le 21 août 1914 et le 1er avril 1915. Ce bel hommage rendu à la France par des hommes de tant de nationalités diverses n'est-il pas en faveur de la justice de sa cause ?

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LE CONGRÈS DES PRÊTRES-ADORATEURS

Il nous est matériellement impossible de reproduire en son entier la fort belle lettre que Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, vient d'adresser au clergé de son diocèse sur le prochain Congrès National des Prêtres-Adorateurs ; aussi, nous contentons-nous, bien à regret, d'en faire une courte analyse et d'en citer les passages les plus importants.

Comme on le sait déjà, le Congrès des Prêtres-Adorateurs qui se tiendra à Montréal les 13, 14 et 15 juillet prochain a été organisé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement au Canada de l'Association des Prêtres-Adorateurs.

Et cela permet à Monseigneur l'Archevêque de Montréal de faire l'éloge de cette Association qui « s'applique à former au sein du clergé, des adorateurs *en esprit et en vérité* en même temps que des apôtres zélés de la divine Eucharistie ». L'Association des Prêtres-Adorateurs compte, au Canada, près de quatre mille membres et « elle ne cesse d'exercer sur les prêtres et, par eux, sur les fidèles, la plus salutaire influence. » Il plaît à Monseigneur Bruchési de reconnaître que, dans l'organisation des divers Congrès qui, depuis celui de 1910, se sont tenus successivement dans son diocèse, les Prêtres-Adorateurs ont été ses plus dévoués auxiliaires. A eux surtout, revient le grand mérite « d'avoir préparé », en ces circonstances, « des séances d'études qui seules peuvent assurer aux congrès des fruits sérieux et durables. »

Afin de donner une idée des heureux fruits qui résultent pour tout un peuple d'un congrès de Prêtres-Adorateurs, Monseigneur l'Archevêque de Montréal parle du Congrès National des Prêtres-Adorateurs d'Italie tenu à Rome, en septembre 1913. Il en rappelle les splendeurs, les délibérations et l'aboutissement qui a été un renouveau de vie pour l'œuvre des Congrès eucharistiques. Il faut dire du Congrès de Bologne tenu en avril 1914, sous la présidence de Son Eminence le cardinal della Chiesa, aujourd'hui Benoît XV, qu'il fut de ces spectacles qui réveillent la foi endormie, ramènent à la pratique religieuse et constituent, par là, un merveilleux appoint à l'action sociale catholique.

Après le Congrès de Rome, la Direction générale de l'Association des Prêtres-Adorateurs avait transmis à ses 120,000 membres l'invitation d'organiser, dans chaque groupement national, des congrès de la nature de celui qui venait de se terminer, aussitôt que les circonstances le permettraient.

L'Association des Prêtres-Adorateurs célébrant cette année le vingt-cinquième anniversaire de son établissement au Canada, l'occasion était on ne peut plus propice de faire un appel à tous les membres canadiens de l'Association. Le projet fut soumis à Monseigneur de Montréal dont la ville épiscopale renferme le siège de l'œuvre. Il s'empressa d'y acquiescer et de promettre son entier concours. Tous les évêques approuvèrent, à leur tour, le pieux dessein ; Sa Sainteté Benoît XV le bénit et le loua dans un Bref magnifique où il est dit de l'idée de ce Congrès qu'elle contient un « projet on ne peut plus salubre ». Et cela tout seul serait suffisant pour motiver la tenue du Congrès en question et pour le recommander à la piété et au zèle de tout le clergé canadien. Mais, à considérer les nombreux et précieux avantages qu'ils peuvent en retirer, les prêtres se convaincront encore davantage qu'il leur sera bon d'y assister.

Ce Congrès National des Prêtres-Adorateurs « contribuera « puissamment à développer la science eucharistique du prêtre. »

« Connaître l'Eucharistie », — nous citons la lettre de Monseigneur l'archevêque de Montréal — « c'est-à-dire Jésus Prêtre « et Victime, Auteur et Exemplaire de son sacerdoce, l'étudier « pour croître chaque jour, selon l'avis du prince des Apôtres, « (1 Pet. II, 2) dans cette connaissance salutaire, en comparaison « de laquelle toutes les autres sont vaines et inutiles ; étudier « ses vertus eucharistiques pour les reproduire ensuite dans sa « vie et mieux s'identifier avec lui, n'est-ce point là vraiment « tout le prêtre ? Aussi le Pontife consécrateur, en l'ordonnant, « lui fait-il cette solennelle recommandation : *Agnosce quod agis,* « *imitare quod tractas.* »

Cette science eucharistique, le prêtre ne fait que l'ébaucher au grand séminaire. Plus tard, les nombreuses occupations du saint ministère l'empêchent de scruter comme il le voudrait le grand et profond mystère de l'Hostie. Or, les Congrès Eucharistiques lui fournissent tout juste cet « immense avantage de « bénéficier des recherches et de l'expérience de zélés et de distingués confrères qui se sont efforcés de faire passer dans leurs « travaux le fruit de leurs études et de leurs labeurs » et, par conséquent, ils sont une aubaine pour le prêtre qui veut s'efforcer d'augmenter en lui une science que les circonstances ne lui ont pas permis d'acquérir plus complète.

Ajoutons que ce Congrès en perspective est appelé à développer chez le prêtre la piété eucharistique.

S'il est une véritable retraite, devant Jésus-Hostie, — c'est le désir de Mgr de Montréal, — il devra nécessairement produire ce fruit si précieux. Il donnera au prêtre le goût de la pratique assidue de l'adoration eucharistique, ce qui ne peut manquer de faire de lui un prêtre meilleur, un prêtre plus pieux.

Un troisième avantage qu'il faut espérer de ce congrès, c'est qu'il « devra activer dans le cœur de tous les prêtres l'ardeur de « leur zèle pour la sanctification des fidèles en leur mettant entre « les mains les moyens les plus propres à atteindre ce résultat. »

« Le Congrès commencera par écarter les obstacles qui « viennent trop souvent entraver l'exercice du zèle sacerdotal ». Il démontrera jusqu'à l'évidence que les efforts de ceux qui travaillent à propager le règne eucharistique ne sont pas isolés ; il va mettre ces bons ouvriers « en relation avec toute une armée « d'apôtres ardents et résolus qui poursuivent sans relâche cette noble fin ; » il apprendra à ceux qui se découragent devant l'apparente inutilité de leurs travaux qu'ailleurs, que partout les belles moissons eucharistiques ont été le prix d'efforts patients et persévérants ; enfin, le prêtre en sortira bien convaincu que la joie intense « du bien fait aux âmes et de la gloire rendue au « Dieu du Sacrement » vaut bien d'être achetée par le sacrifice de son temps, de son repos et de ses aises.

Qui ne voit, encore, que le prêtre assidu aux séances d'un pareil congrès reviendra chez lui riche d'industries et de méthodes pour son apostolat eucharistique ! Les séances d'études auront ce bon effet de faire connaître ce qui a réussi et ce qui a échoué dans les tentatives pour amener à l'Hostie les fidèles de nos paroisses et rien ne vaut comme se servir, quand on fait une œuvre, de moyens éprouvés ailleurs.

La lettre de Monseigneur Bruchési se termine par un pressant appel fait aux prêtres. Il les invite tous à venir assister aux réunions du Congrès National des Prêtres-Adorateurs et il les assure qu'on leur réserve, à Montréal, un bienveillant accueil qui veut se faire aussi cordial que celui qu'ils ont reçu lors du Congrès de 1910.

---

Nous pensons que Monseigneur l'Archevêque de Montréal aura la joie de voir arriver dans sa ville épiscopale, non seulement les prêtres de son diocèse, mais des légions de pasteurs d'âmes venant du Canada tout entier.

Une fois de plus, Montréal aura procuré à Jésus-Hostie un grand et réconfortant spectacle. Une fois de plus, bien des âmes sacerdotales en repartiront avec un accroissement de science, de piété et de zèle eucharistiques.

Et ils seront encore plus nombreux qu'aujourd'hui ceux qui,

après le 15 juillet prochain, admireront et loueront l'apostolique parole et le zèle averti qui ne se lassent point à magnifier le très saint et très divin Sacrement de l'autel.

AUBERT DU LAC.

TEMPÉRANCE

La Commission des Licences du Manitoba vient de refuser le renouvellement de leur permis de vente de boissons enivrantes à vingt-neuf buvettes de Winnipeg. Cela, parce que ces établissements ne satisfaisaient pas aux exigences de la loi des licences.

On dit que le nouveau gouvernement du Manitoba compte poursuivre par toute la province ce nécessaire travail d'émondage et qu'il est bien résolu à faire disparaître toutes les buvettes qui se mettent au large avec les obligations que la loi leur impose.

Voilà une politique de bon sens.

Dans la lutte contre l'alcool, la part des pouvoirs publics ne consiste pas seulement à édicter des règlements sévères ; elle est surtout dans la surveillance rigoureuse qui empêche la transgression des lois existantes.

*La Liberté* invite le gouvernement Norris à continuer le bon travail qu'il a commencé, la semaine dernière, à Winnipeg. « Si son attitude, écrit notre confrère, doit attirer au gouvernement « les haines et les colères de ceux qui vivent du trafic malhonnête « de l'alcool, de ceux qui, par ce terrible fléau, minent la force « vitale d'une nation, elle lui vaudra, d'un autre côté, l'appui et « l'encouragement de ceux qui ont à cœur le bien général de « cette province et la prospérité et le pain des familles. »

Voilà bien, en effet, la façon dont il convient d'envisager cette question de la lutte contre l'intempérance.

Les gouvernants qui la font devraient ne rencontrer qu'une seule espèce d'adversaires : les buvetiers dont ils dérangent les petits calculs. Tous ceux, au contraire, qui regardent la buvette comme l'ennemi de la prospérité et de l'honneur d'un peuple devraient mettre toutes leurs forces à seconder les efforts que tentent, pour la faire disparaître, les chefs de n'importe lequel parti politique.

La cause de la tempérance n'est rien moins, en effet, qu'une cause nationale, pour ne pas dire, une cause humaine.

AUBERT DU LAC.

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00  
Actif du Fonds de Pension le 31  
mars 1915 - - - - - \$626,639.42

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs) 1,880	PENSIONS	ACTIF
1909	45		5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,260	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (31 mars)	412	29,656	57,312	626,639.42

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.  
**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

---

**ACHETEZ**  
— VOS —

**FOURRURES**

— A LA —

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— → — **QUEBEC.**



**La Compagnie Gauthier & Frère**  
 INCORPORÉE  
**PEINTRES - DECORATEURS**

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BISEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

FONDÉE AU CANADA EN 1855.

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Fuselage artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par  
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul,

TEL. MAIN 3766

MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGONS  
sur tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

**EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'EGLISE**

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL**

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours; Livres de prières, Livres de prix.

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc**

Catalogue illustré adressé sur demande.

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

---

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé: Cinq millions de piastres

Capital payé: Deux millions de piastres

Réserves: Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1630.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1948.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.00	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	..... 3 sous
de 5.00 à \$10.00	..... 6 "
de 10.00 à 30.00	..... 10 "
de 30.00 à 50.00	..... 15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 891 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 58, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles